



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E215

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1984

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/08/2017  
24 000

Raison sociale : ENTREPRISE HENSGEN

58 RUE DU GENERAL PATTON  
57330 HETTANGE GRANDE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC THIONVILLE TI 84B63

Siret : 329 632 897 00016

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5037-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146070475

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146070475

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/06/2023

Téléphone : 03 82 53 10 09

Portable : 06 08 34 35 56

Site Internet : www.hensgen.fr

E-mail : christophe.dahlke@hensgen.fr

Responsabilité légale :

DAHLKE CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/09/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/06/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE METZ  
1 RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE  
57070 METZ

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.